

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**CREATION TEMPORAIRE
D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET**

DGS - Ressources humaines - CL
N° 2021-D-185

DGA RESSOURCES – DRH

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-2 ° ,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement occasionnel d'activité au sein de la direction des ressources.

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste de rédacteur à temps complet au sein de la direction des ressources pour une durée de 2 mois, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 29 juin 2021

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : - 5 JUIL. 2021

Publié ou notifié

Le : - 5 JUIL. 2021